



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 octobre 2013

Session de fond de 2013  
Point 7, h, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 22 juillet 2013

[sur la base d'une proposition examinée en séance plénière (E/2013/L.13)]

#### **2013/13. Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa décision 281 (LXIII) du 4 août 1977 d'adopter normalement un cycle biennal de réunions correspondant au cycle du budget-programme pour assurer un meilleur contrôle administratif,

*Rappelant également* sa décision 1988/103 du 5 février 1988 d'inviter le Comité des conférences à examiner son calendrier biennal provisoire des conférences et des réunions, et à lui soumettre, le cas échéant, des recommandations sur la question,

*Rappelant en outre* la résolution 66/233 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2011, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, une étude complète sur les services de conférence qui fasse apparaître les activités qui se recoupent, en vue de trouver des solutions novatrices pour créer des effets de synergie et faire des économies sans compromettre la qualité des services,

*Rappelant* la résolution 67/237 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2012, dans laquelle l'Assemblée a souscrit aux observations que le Secrétaire général avait formulées au paragraphe 13 de son rapport sur le plan des conférences<sup>1</sup> au sujet du calendrier biennal des réunions du Conseil économique et social,

1. *Décide* d'approuver le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2014 et 2015<sup>2</sup>;

<sup>1</sup> A/67/127 et Corr.1.

<sup>2</sup> E/2013/L.6.



2. *Décide également* d'examiner ultérieurement la nécessité de revoir son calendrier biennal provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes à la lumière des consultations intergouvernementales actuellement menées sur la poursuite du renforcement de son rôle.

*41<sup>e</sup> séance plénière  
22 juillet 2013*